



Procès victime d'arnaque

Par **aftam**, le **29/01/2024** à **21:53**

Bonjour,

Je suis une des victimes dans le dossier judiciaire xxxxxx plusieurs fois, j'ai reçu des appels d'avocat proposant de me défendre lors du procès qui normalement débutera en 2024.

Suis-je obligé de prendre un avocat pour le procès, il y a 1300 victimes dans cette escroquerie dont une partie a déjà prie un avocat ?

Si je ne prends pas d'avocat, pourrai-je quand même récupérer les sommes qui mon été escroquer ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **29/01/2024** à **22:50**

Bonjour

Vous avez déjà évoqué votre problème l'année dernière, vous cherchiez un avocat.

Pourquoi aujourd'hui n'en voulez vous plus ?
Une action collective est-elle lancée ?

Si vous souhaitez rester sans avocat, il faut savoir que vous devez vous constituer partie-civile dans le cadre de la procédure pénale, ce qui vous permettra de demander des dommages et intérêts à l'auteur de l'escroquerie.

Cependant, s'il est recommandé de faire appel à un avocat, c'est qu'il possède les connaissances juridiques nécessaires pour vous conseiller sur la stratégie à adopter, rédiger les actes de procédure de manière adéquate et défendre vos intérêts de manière efficace devant le tribunal.

Par **aftam**, le **30/01/2024** à **20:19**

Bonjour,

Ce que j'avais demandé l'année dernière (date a laquelle j'ai reçue une première demande d'un cabinet d'avocat qui me demandait de lui verser 600€ pour protéger mes intérêts à ce procès).

La, je demande si avoir un avocat est une garantie de récupéré mes fonds escroquée, et ne pas avoir d'avocat est un risque de les perdre.

Il n'y a pas d'action collective, enfin je le suppose, car je n'ai pas été contacté pour cela.

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **30/01/2024 à 20:58**

Avoir un avocat c'est déjà être plus sûr de voir sa cause défendue dans une procédure complexe. Nous ne pouvons préjuger d'un résultat.